

Concours/Examen : Examen professionnel IAE Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet : 1

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Note à l'attention de M. le Préfet du département D

Objet : La maltraitance animale dans les élevages d'animaux de rente

P. jointe : Néant

Monsieur le Préfet,

La maltraitance animale est un véritable sujet d'actualité. Lorsque les faits sont avérés ou supposés, elle suscite une vive émotion au sein de la population, de l'émotion voire de l'indignation. La situation de l'élevage de bovins laitiers de M. X nous alerte.

En prévision de la réunion avec Mme la députée, je vous adresse la présente note à dessein de vous exposer d'une part les dispositifs prévus au niveau de préfecture départemental pour lutter contre la maltraitance animale dans les élevages d'animaux de rente (I) et d'autre part, un plan d'intervention spécifique à l'élevage de M. X. (II)

II les dispositifs prévus au niveau départemental pour lutter contre la maltraitance animale.

① les actions préventives

Face au phénomène de maltraitance animale et pour intervenir dès l'apparition de signaux faibles, des cellules départementales opérationnelles de prévention contre la maltraitance animale ont été créées sous le pilotage de la chambre de l'agriculture et de la DDPP. Cette cellule qui se réunit périodiquement est composée de plusieurs interlocuteurs et partenaires de la DDPP, institutionnels ou professionnels de la filière. Sous réserve de l'accord, l'acceptation et la participation de l'éleveur, plusieurs actions peuvent être mises en place dans le cadre d'une démarche préventive. Le DDTM peut proposer un audit global de l'exploitation, la DDPP peut révéler l'opportunité d'un contrôle, la MSA a la possibilité de déclencher une cellule pluridisciplinaire de prévention de mal-être avec une intervention du travailleur social ou en proposant le dispositif d'aide au répit. A noter que la MSA pilote le dispositif AGRI-ECOUTE pour les éleveurs en difficulté. La cellule REAGIR de la chambre de l'agriculture apporte un accompagnement des éleveurs. Le réseau solidarité paysan a la possibilité d'intervenir comme médiateur entre un éleveur

et des créanciers. Le Groupement de Défense Sanitaire propose un accompagnement à cette animalité, les vétérinaires dans le domaine du bien-être animal et l'établissement de l'élevage dans le cadre de la gestion administrative et de la mise en conformité dans le domaine de l'identification.

Tous ces acteurs peuvent intervenir dans un élevage des P. appertus de signaux faibles.

② Le rôle du service Santé et Protection Animales de la DDPP

En cas d'échec de la CDO ou après évaluation de signalement ou de la plainte reçue, le service SPA met en œuvre des mesures graduées et proportionnées, dans le domaine de la police administrative et/ou de la police judiciaire. Rappelons que seuls les agents de la DDPP peuvent intervenir sur les cas de maltraitance animale graves dans les élevages d'animaux de rente.

A cette fin, ils procèdent à une inspection, mandatent le cas échéant un vétérinaire pour une expertise Protection Animale et procèdent à la visite de l'élevage. En fonction des situations, plusieurs suites sont envisageables : Des suites administratives avec la notification d'une mise en demeure en vertu de l'article L. 266-2 du CPAP ou en cas d'urgence une suspension de l'activité. Dans ce dernier cas, l'éleveur a l'obligation d'assurer l'entretien de ses animaux. Cette démarche administrative conduite à la suite de cet élevage et un recensement de notre service à l'efficacité du délai impartit.

Des suites judiciaires peuvent également être envisagées en fonction de la gravité des faits et des infractions constatées. Cette démarche entraîne la rédaction d'un procès verbal et peut déclencher une mesure de retrait des animaux dans le cadre de l'article L211-23 (titre II du ~~CCP~~ Code Rural) et de la Pêche Maritime. Rappelons que la procédure de retrait est une mesure attentatoire au droit de propriété et qu'elle doit être motivée (état des animaux, gravité et chronicité des non-conformités constatées, inaptitude du détenteur, etc.)

II) Plan d'intervention spécifique à l'élevage de M. X.

① Contexte de l'élevage de M. X.

L'éleveur, M. X, est âgé de 55 ans et vit seul sur son exploitation agricole. Il élève des bovins allaitants sur des parcelles attenantes à des bâtiments d'élevage. Selon le dernier inventaire de la Base de Données d'identification Nationale d'Identification Bovine, il détient 115 bovins dont 10 sont âgés de moins de 3 mois. La dernière inspection de cet élevage par notre ~~service~~ service date de février 2022 et a été réalisée au titre de la protection animale suite à un signalement de maltraitance. En raison des non-conformités constatées, l'évaluation globale de l'inspection était de C sur une échelle de A à D (A étant conforme et D non-conforme majeure). Aussi l'éleveur a été mis en demeure de réaliser différentes actions correctives sous un délai impératif. Force est de constater que l'éleveur a répondu à cette

Concours/Examen : Examen professionnel IAE Épreuve : Rédaction d'une note N° sujet : 1

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

infection. Par contre, le bilan de mortalité bovine nous éclaire sur l'élevage de M.X se situe parmi les élevages bovins allaitants du département ayant la mortalité la plus élevée. Enfin, sur un aspect sanitaire, le vétérinaire traitant n'intervient plus dans cet élevage depuis mars 2023, pour des soins ou la prophylaxie (la surveillance sanitaire).

② des enjeux

La situation de l'élevage bovin de M.X, et cette suspicion de maltraitance animale peut engendrer un climat de défiance au sein de population vis-à-vis de cet agriculteur et une stigmatisation des professionnels agricoles.

Au niveau sanitaire, la raison d'une divergence permanente des animaux de son cheptel avec un risque de mélange de troupeaux chez les agriculteurs voisins et en prenant en considération l'absence de surveillance ~~sanitaire~~ sanitaire, nous sommes face à un défaut de maintien et de gestion des maladies animales réglementées.

Enfin, j'évoquerai le risque en matière de sécurité

S. 17.

publique au regard de l'axe routier qui coupe l'exploitation de M. X en deux. Cet axe routier est important. Avec la divergence des animaux sur cet axe aurait de lourdes conséquences.

③ Proposition d'un Plan d'action.

~~De~~ D'une part, le gavage des animaux en détérioration qui se déroulent est potentiellement un signal de maltraitance animale, est de la compétence du Maire de la commune. Aussi, je vous propose d'adresser à l'élus concerné le "Guide d'aide aux maires" : Dérégulation du bétail ou des animaux domestiques du 13 mai 2019.

En ce qui concerne l'élevage de M. X, je vous propose d'interroger le CDO sur la prise en charge de cet élevage et le cas échéant des mesures prescrites et du suivi de cet élevage par la cellule.

J'envisage de programmer une inspection, à brève échéance, au titre de la protection animale par le service SPA. Mes agents informèrent monsieur le Procureur de la République préalablement.

Je vous propose, au regard du contexte, de solliciter en concours de la force publique.

Par ailleurs, nous solliciterons le service coordination de contrôle de la DDTM en charge de la politique de contrôle unique en fonction des conclusions de cette inspection et pour anticiper un éventuel retrait judiciaire des animaux.

je vous propose de réunir les différents partenaires qui seraient ~~même~~ amenés à participer à ce type d'opération.
Enfin il serait opportun de convoquer le Maire de la commune, les riverains et les agriculteurs voisins, en cas de retrait des camions, à une réunion publique pour exposer la situation sans réserve de l'accord du Procureur de la République.
Par ailleurs, et en tant qu'autorité judiciaire, je peux identifier un site d'accueil des camions de M. X.

La maltraitance animale ~~supposée~~ dans l'élevage de bovins allaitants de M. X, si elle est avérée, nécessitera de la part des agents du service SPA, une réaction rapide en regard aux enjeux qu'elle suscite. Je me tiens à votre disposition pour ~~organiser~~ organiser et participer à toutes les réunions publiques qui vous paraîtront utiles dans le cadre de ce dossier.

